

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le samedi 10 avril à 09h30, le Conseil Municipal composé de 11 membres légalement convoqués, s'est réuni sous la présidence de Michel PATEZ, Maire.

Présents :

- Michel PATEZ,
- Bruno DUBOT,
- Laureen REBUT,
- Frédéric MENEAU,
- Pierre DELEVALLEZ,
- Nathalie CORNU,
- Thomas FOUGEREUX,
- Barbara BAZIN,
- Anne-Marie KULMA,
- Didier MARY,
- Alain MARTY

Absents :

Date de convocation : 01 avril 2021

M. le maire procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

Le quorum est atteint, M. le maire déclare la séance ouverte.

Didier MARY est désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 25 mars 2021

M. le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 25 mars 2021.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. le maire demande au conseil municipal de rajouter une délibération à l'ordre du jour. Cette modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

Informations :

Etat récapitulatif annuel des indemnités des élus à partir de l'élection du 23/05/2020 :

Prénom Nom	Fonction	Brut mensuel alloué	Brut mensuel maximum	Brut annuel	Net annuel	Frais et avantages en nature
Michel PATEZ	Maire	661,20€	991,80€	4 804,72€	4 156,10€	Néant
Bruno DUBOT	1 ^{er} adjoint	256,70€	385,05€	1 865,35€	1 613,50€	Néant
Frédéric MENEAU	2 ^{ème} adjoint	256,70€	385,05€	1 873,91€	1 621,65€	Néant

Plan Local d'Urbanisme : Bruno DUBOT a sollicité la société AUDICE pour l'élaboration d'un PLU, car cette société s'était chargée de la réalisation de la carte communale. Faute de chef de projet, cette société a décliné notre proposition. Il nous faut en conséquence trouver un autre bureau d'étude. Néanmoins, une estimation nous a été donnée pour le coût du projet soit 24 000€ dont 4 000€ pour la réalisation d'un diagnostic environnemental.

SNA : Pierre DELEVALLEZ a participé à la commission des finances de SNA dont le sujet était l'approbation des comptes administratifs 2020 et le budget primitif 2021. Il déplore de ne pas avoir eu les documents à étudier en avance. Quoiqu'il en soit cette réunion n'a pas présenté un

grand intérêt puisque le budget devra être validé par les maires de l'agglomération.

COSEC : Bruno DUBOT et Frédéric MENEAU ont participé à une réunion du COSEC. En raison de la COVID une économie a été faite sur le chauffage du fait de l'absence d'utilisation des locaux par les associations. Les frais de procédure pour malfaçons vont être supérieurs au coût des travaux de réfection. Le COSEC envisage donc d'abandonner la procédure en cours.

Délibération 1 : Opposition au transfert de la compétence PLU(i) à SNA

Suite à un courrier, reçu du préfet par mail en date du 12 janvier 2021, notre attention a été appelée sur les dispositions de l'article 7 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 qui modifient l'article 136 de la loi ALUR en reportant la mise en œuvre du transfert de cette compétence du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} juillet 2021.

Par conséquent, il a été demandé aux communes qui avaient délibérées entre le 1^{er} octobre 2020 et le 31 décembre 2020 pour s'opposer au transfert de la compétence PLU(i) à leur communauté de communes ou communautés d'agglomération, de prendre une nouvelle délibération en ce sens dans les 3 mois précédents le 1^{er} juillet 2021, soit entre le 1^{er} avril 2021 et le 30 juin 2021.

Pour rappel, la délibération initiale n° 2020/030 a été prise lors du conseil municipal du 14 novembre 2020

A l'unanimité le conseil municipal s'oppose au transfert de la compétence PLU(i) à SNA.

Délibération 2 : Taux d'imposition 2021

Pierre DELEVALLEZ regrette de ne pas avoir eu reçu à l'avance le tableau des taux d'imposition afin de prendre position en toute connaissance de cause. C'est effectivement regrettable, mais le quitus de la trésorerie a été seulement reçu jeudi soir.

M. le maire demande aux membres du conseil municipal de maintenir les taux des taxes foncières bâti en y intégrant le taux départemental 2020 qui est de 20.24 % et foncières non bâti suivantes:

	Anciens taux 2020	Taux 2021
La taxe foncière bâti (dont taux départemental 2020)	22.17	42.41
La taxe foncière non bâti	41.29	41.29

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération 3 : Budget Primitif 2021

M. le maire propose de voter le budget 2021 chapitre par chapitre.

Chaque chapitre est examiné et voté à l'unanimité.

La synthèse du budget se présente ainsi :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 011	36 075.00	Chapitre 002	42 526.21
Chapitre 012	33 090.00	Chapitre 70	1 300.00
Chapitre 022	1 500.00	Chapitre 73	113 163.00
Chapitre 023	21 403.00	Chapitre 74	36 881.00
Chapitre 042	5 194.00	Chapitre 75	6 051.00
Chapitre 65	53 552.00		
Chapitre 66	800.00		
Chapitre 67	48 307.21		
TOTAL	199 921.21	TOTAL	199 921.21

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 001	55 006.02	Chapitre 021	21 403.00
Chapitre 041	26 586.81	Chapitre 040	5 194.00
Chapitre 16	14 634.00	Chapitre 041	26 586.81
Chapitre 20	7 739.00	Chapitre 10	68 006.02
Chapitre 21	19 000.00	Chapitre 13	1 276.00
		Chapitre 16	500.00
TOTAL	122 965.83	TOTAL	122 965.83

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 199 921.21 euros
Recettes : 199 921.21 euros

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 122 965.83 euros
Recettes : 122 965.83 euros

Délibération 4 : Attribution de subvention pour les associations

A été retenu, à l'unanimité, la demande de subvention de FC Garennes – Bueil – La Couture Boussey – Breuilpont pour un montant de 100€.

Délibération 5 : Autorisation donnée au maire de recouvrer par tous les moyens de droits existants y compris sur le plan judiciaire d'une créance (SIVOS)

M. le maire informe d'erreurs relevées dans la détermination de la population servant au calcul de la participation financière à l'égard des communes adhérentes et notamment vis-à-vis de La Boissière. Les participations ont été recalculées depuis 2017 et il apparaît un trop versé par La Boissière de 5 122€.

A l'unanimité le conseil municipal autorise M. le maire à recouvrer auprès du SIVOS, par tous les moyens de droits existants y compris sur le plan judiciaire, le trop versé précité.

Questions diverses

Logiciel cimetière : Frédéric MENEAU rappelle qu'il n'y a plus de place disponible dans le cimetière. Malgré plusieurs tentatives auprès d'entreprises spécialisées, il n'a pas été possible de relever deux tombes disponibles, en raison du contexte sanitaire. M. MENEAU insiste pour qu'une décision soit rendue quant à la prise en compte de la situation, notamment à l'égard de la proposition « clé en main » d'une entreprise spécialisée.

Dans la mesure où l'ordre du jour est épuisé, M. le maire décide de clore la présente séance à 11h30.

Le Maire,



M. Michel PATEZ

